

## Lexique

Partons sur de bonnes bases en utilisant tous un vocabulaire commun !

### 1. Inoé :

C'est l'application web qui permet de gérer et administrer le péri et l'extrascolaire, grâce à une simple connexion Internet.

### 2. Inscription :

Indication par la famille du centre de loisirs souhaité

### 3. Activité :

Il s'agit du terme pour désigner un centre de loisirs :

*Ex : Centre de loisirs à Henrichemont, Espace Jean Zay, etc...*

### 4. Réservation :

indication par la famille des jours de présence souhaités.

### 5. Modifier/ajouter/supprimer :

comme le spécifie le règlement intérieur, toutes modifications, ajouts et/ou suppressions sont possibles dans un délai de 48h à l'avance et avant 10h (fonctionnement automatique via Inoé).



## Contacts

### CENTRE DE LOISIRS À HENRICHEMONT

Sandrine HIPOLITO

06 70 91 16 74

sandrine.hipolito@terresduhautberry.fr

### CENTRE DE LOISIRS À SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY ESPACE JEAN ZAY

Elodie ACKER

02 48 55 11 11

espacejeanzay@terresduhautberry.fr

### CENTRE DE LOISIRS À SOULANGIS

Alizée LAROCLETTE

06 32 57 82 00

alinee.larochette@terresduhautberry.fr

**N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT ET/OU  
RENDEZ-VOUS POUR VOUS ACCOMPAGNER  
DANS CETTE NOUVELLE DÉMARCHE**

## Calendriers

Prochaines Inscriptions via Inoé :

**NEW**

**Vacances de fin d'année** du 20 au 24  
décembre 2021  
(uniquement à l'espace Jean Zay)

- **Mercredis** à compter de janvier 2022



**TERRES DU  
HAUT BERRY**  
Communauté de Communes

**NOS NOUVELLES  
MODALITÉS  
D'INSCRIPTION  
ZÉRO PAPIER**



## VACANCES AUTOMNE 2021

**SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY  
SOULANGIS**

du 25 octobre au 5 novembre 2021

**HENRICHEMONT**

du 25 octobre au 29 octobre 2021

Ouverture de votre compte sur l'espace famille  
dès maintenant

Réservation<sup>4</sup> pour les vacances d'automne :  
à compter du 4 octobre 2021

## Je n'ai pas de compte sur l'espace famille inoé<sup>1</sup>



### ETAPE 1

Rendez vous sur <https://espacefamille.aiga.fr/7175> ou via l'onglet inoé sur [www.terresduhautberry.fr](http://www.terresduhautberry.fr)

### ETAPE 2

**Créez un compte** et saisissez l'ensemble des informations demandées «familles» et «enfant», et rendez-vous ensuite à l'étape 3.



Un espace famille...  
...pour quoi faire ?

La communauté de communes a coordonné l'achat du logiciel inoé et de ses différents modules (garderie, cantine, centre de loisirs) pour les communes adhérentes et pour elle-même afin de permettre aux familles de procéder aux inscriptions via un portail familles où les données indiquées par vos soins seront partagées.

A terme, une gestion simplifiée, un accès rapide, toutes les informations au même endroit, ou vous voulez et quand voulez !

## J'ai déjà créé mon compte mais je n'ai pas chargé mes documents

### ETAPE 3

Chargement de vos pièces justificatives dans la rubrique «mes documents». **Peut-être les avez-vous déjà fournis pour cet été 2021 et/ou pour la rentrée des mercredis ?**

La dématérialisation nous oblige à vous les demander à nouveau.

#### Les documents à mettre en ligne :

- Fiche sanitaire et fiche d'autorisation (Modèle à télécharger dans la rubrique «documentations structures» sur Inoé)
- Attestation d'assurance extrascolaire
- Copie des vaccins du carnet de santé
- Justificatif quotient familial (Caf ou MSA ou Feuille d'impôts N-1)

### ETAPE 4

Une fois ces documents mis en ligne par vos soins, **votre compte sera validé par nos services** et vous pourrez **procéder à l'inscription<sup>2</sup>**. Rendez-vous ensuite à l'étape 5.



**Cette procédure d'inscription dématérialisée est obligatoire. Il n'y aura plus de dossier papier.**

## J'ai déjà créé mon compte et chargé tous mes documents

*Peut-être grâce à la cantine ou la garderie de ma commune*

### ETAPE 5

**Inscription possible dès à présent** au centre de loisirs souhaité (activité<sup>3</sup>)

**HENRICHEMONT - SOULANGIS SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY**

### ETAPE 6

**Réservation<sup>4</sup> des jours souhaités** à partir du 4 octobre 2021

### ETAPE 7

**Consultez régulièrement votre compte** pour voir si les réservations sont confirmées\*.

### ETAPE 8

**Possibilité de modifier/ajouter/supprimer<sup>5</sup>** en ligne jusqu'au délai imparti de 48h.

*\*Des listes d'attente peuvent être mise en place en raison de la capacité limitée des centres de loisirs.*

